

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1^{ère}/I-23

**FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE
AUX COLLECTIVITES LOCALES**

—

Par délibérations des 27 juin 2000 et 26 juin 2001, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le Fonds de Concours d'aide aux collectivités locales.

Je vous rappelle que les réaménagements de procédure, justifiés par l'évolution de la réglementation, se sont opérés en deux phases successives.

1 - CONTEXTE JURIDIQUE

1.1 - Phase transitoire

Dans ce cadre, la gestion du Fonds a été assurée, sous le contrôle de l'Assemblée, par la Sémateg. L'Assemblée départementale dûment informée des opérations retenues, prenant acte à chaque session budgétaire des opérations mises en œuvre.

1.2 - Phase actuelle et définitive

Les opérations éligibles au Fonds relèvent de la politique de droit commun des interventions financières du Conseil Général. La commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) présente au Conseil Général sa demande d'aide. Le bénéficiaire perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif pris après décision de la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport a pour but, d'une part de faire le point sur le reliquat de gestion de la Sémateg pour les quelques dossiers non encore clos, et d'autre part, de reconduire la mission «Conseil Technique et Juridique» toujours exercée par la Société. Une communication est également donnée sur le fonctionnement actuel du Fonds.

2 - MISSIONS TRADITIONNELLES

2.1 - Reliquat

Par missions traditionnelles, il convient d'entendre les interventions financières en faveur des communes (et des structures intercommunales) engageant des études préalables à leurs projets d'investissement. La gestion de ces missions a été, comme je l'ai évoqué, calquée sur la gestion de droit commun des demandes de subvention. Il s'agit, en conséquence, d'apurer financièrement les opérations de gestion assurée par la Sémateg.

Les dossiers en cours, soit les dernières opérations en date et celles plus anciennes non encore achevées ont été répertoriées en annexe au présent rapport. L'annexe I retrace le bilan des opérations sur la période 1993-2001. Le document précise le montant des réajustements entre le montant demandé et la consommation réelle effectuée.

Le bilan réalisé fait apparaître, au bénéfice du Conseil Général, un solde créditeur de 57 034,99 € (la somme de 37 214,59 € correspondant au solde 2003 été mise en recouvrement. Le recouvrement des 19 820,40 € restants sera opéré courant 2005).

2.2 - Volet "Conseils techniques et juridiques"

Il est constitué d'une dotation forfaitaire, représentative des interventions réalisées par la Sémateg, pour les besoins des collectivités locales, dans le cadre d'une assistance juridique au quotidien. Son fonctionnement n'a pas été affecté par le réaménagement de procédure.

Je vous rappelle que ce volet répond à une volonté du Conseil Général de fournir des conseils techniques aux communes désireuses d'obtenir une réponse rapide aux diverses questions liées à leurs investissements. En cela, l'action départementale coïncide avec la réglementation aux termes de laquelle le Département apporte aux communes qui le demandent son soutien à l'exercice de leurs compétences (art. L 3233.1 du CGCT).

L'intérêt public d'un tel service, visant à assister les communes qui en ont besoin et qui ne peuvent, à cause de la modicité de leur budget, faire face aux charges correspondantes, est indéniable. Ce dispositif, dont la légalité a été validée par la juridiction administrative, me paraît devoir être maintenu compte tenu de son adéquation aux besoins recensés.

Toutefois, la dotation consacrée à ce volet verra, à partir de 2004 son montant diminué. Je vous rappelle que, par délibération du 28 juin 2004, notre Assemblée a consacré le principe de la gestion en direct de l'activité « numérisation cadastrale » dont un des volets, celui des relations avec les communes, était jusqu'alors assuré par la Sémateg. La reprise d'activité étant effective depuis le 1er juillet 2004, le montant de la dotation « Conseils juridiques et techniques » fixé à 76 225 € est ramené à 52 000 €.

Dans ce cadre, je vous propose de prendre acte de l'affectation de la dotation 2003 (cf. annexe II : Tableau récapitulatif) et d'arrêter, pour l'exercice 2004, le montant de la dotation à 52 000 € pour 2004.

La dotation demeure encadrée par les termes de la convention de gestion avec la Sémateg subordonnant le versement des sommes à la production de justificatifs (cf. dossier).

3 – FONDS DE CONCOURS – NOUVELLE PROCÉDURE DEPUIS 2001

Il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements publics de coopération intercommunale, auprès du Conseil Général, et qui s'inscrivent ainsi dans le droit commun des interventions financières départementales.

Compte tenu de la mise en place de cette nouvelle procédure, l'année 2001 a été consacrée à l'apurement du passé. C'est pourquoi, en 2002, nous avons présenté les dossiers de 2001, en 2003 ceux de 2002 et en 2004 en partie ceux de 2003.

De 2001 à 2004 (bilan arrêté au 31/12/2004), 116 dossiers ont été validés par différentes Commissions Permanentes pour un montant global d'aide de 657 640 euros.

Les critères d'éligibilité de référence demeurent axés sur une politique d'aide aux petites communes qui apparaissent comme bénéficiaires prioritaires des aides (40,5 %).

La définition de strates démographiques instaurant un taux d'aide dégressif fonction de la population (de 100 % pour les communes de moins de 300 habitants à 10 % pour celles de plus de 5 000 habitants), atteste de la pertinence de l'intervention financière du Département.

Les enseignements tirés de ce dispositif montrent également l'effort mené en faveur des politiques territoriales et des actions communautaires en rendant éligibles les projets portés par les établissements publics de coopération intercommunale (essentiellement les Communautés de Communes).

Avec la fin des contrats de terroir et la mise en place des contrats de Pays, nous constatons une augmentation non négligeable des demandes d'aides, et c'est pourquoi je vous propose d'augmenter la délibération de programme pour 2005 afin de permettre de proposer, à la Commission Permanente, les dossiers reçus en 2004 et en partie ceux de 2005, un ajustement pouvant intervenir en Décision Modificative en fonction des demandes.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant :

- œ vous prononcer sur le compte-rendu de gestion de la Sémateg quant à l'instruction des dossiers et à la consommation des crédits;
- œ arrêter le montant du forfait "conseils techniques et juridiques 2004" à une somme de **52 000 €** (article 20421, fonction 74 du Budget départemental) ;
- œ adopter au titre du fonds d'aide aux collectivités locales la délibération de programme 2005 et ratifier les crédits de paiement



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000 et 26 juin 2001,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte-rendu de gestion de la Sémateg quant à l'instruction des dossiers et à la consommation des crédits du fonds de concours départemental d'aide aux collectivités locales ;

- Arrête le montant du forfait “conseils techniques et juridiques 2004” à une somme de **52 000 €** prévue à l'article 20421, fonction 74 du projet de budget primitif 2004 ;
- adopte au titre du fonds d'aide aux collectivités locales la délibération de programme 2005 et ratifie les crédits de paiement conformément au tableau ci-après :

Imputation budgétaire	Libellé	Délibération de programme		Echéancier des crédits de paiements		
		Antérieure non couverte par C.P	2005 à approuver	2005	2006	2007
204142 74	Fonds de concours d'aide aux collectivités locales	359 095 €		129 520 €	179 575 €	50 000 €
			400 000 €	50 000 €	250 000 €	100 000 €
		Crédits à ratifier		179 520 €		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE I

CG 05/1^{ère}/I-23

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES

I - BILAN DES INTERVENTIONS APPROUVEES EN JUIN 1993

COMMUNES	N°	MISSION D'ASSISTANCE REALISEE PAR LA SEMATeG	PRELEVEMENTS FONDS DE CONCOURS		
			Non présenté	Non consommé	En attente
DURFORT LACAPELETTE 686 HAB.	420	MANDAT POUR LA REALISATION DE LA MAIRIE			4 483 €

ANNEXE I

II - BILAN DES INTERVENTIONS APPROUVEES EN JUIN 1999

COMMUNES		MISSION D'ASSISTANCE REALISEE PAR LA SEMATeG	PRELEVEMENT FONDS DE CONCOURS		
			Non présenté	Non consommé	En attente
SAINT ANTONIN NOBLE VAL	701	MANDAT D'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE A L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES		1 901,15 €	

ANNEXE I

III – BILAN DES INTERVENTIONS APPROUVEES EN JUIN 2000

	COMMUNES	MISSION D'ASSISTANCE REALISEE PAR LA SEMATeG	PRELEVEMENT FONDS DE CONCOURS		
			Non présenté	Non consommé	En attente
99008	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TERRASSES ET VALLEES DE L'AVEYRON	CONDUITE D'OPERATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE HALTE-GARDERIE A NEGREPELISSE	3 951,34 €		
99009	MOLIERES	CONDUITE D'OPERATION RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE A USAGES MULTIPLES			3 217 €
708	ORGUEIL	MANDAT D'ETUDE PREOPERATIONNELLE ET REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE		2 791,75 €	
710	GENSAC	ETUDE PREOPERATIONNELLE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ATELIER DE DECOUPE DE VIANDE		2 972,93 €	
487	SAINT VINCENT LESPINASSE	MANDAT DE REALISATION RELATIVE A LA RESTAURATION DE L'EGLISE		3 787,63 €	
489	MONTAIGU DE QUERCY	MANDAT DE REALISATION POUR LA CONSTRUCTION D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES AU PLAN D'EAU DES CHENES		12 318,28 €	

ANNEXE I

IV - BILAN DES INTERVENTIONS APPROUVEES EN 2001

		MISSION D'ASSISTANCE REALISEE PAR LA SEMATeG	PRELEVEMENT FONDS DE CONCOURS		
			Non présenté	Non consommé	En attente
490	CAUSSADE	MANDAT POUR L'ETUDE ET LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE 3EME TRANCHE			2 752 €
99022	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERROIRS DE GRISOLLES ET VILLEBRUMIER	CONDUITE D'OPERATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE HALTE-GARDERIE A BESSENS			1 524 €
20003	ESPALAIS	CONDUITE D'OPERATION RELATIVE A L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ENTREE DU VILLAGE			4 802,14 €
495	GASQUES	MANDAT D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLE ET REALISATION D'UN GITE DE CARACTERE			21 267 €
20008	SAINT ANTONIN NOBLE VAL	CONDUITE D'OPERATION POUR LA RENOVATION D'UNE ECOLE MATERNELLE			1 181 €

ANNEXE I

		MISSION D'ASSISTANCE REALISEE PAR LA SEMATeG	PRELEVEMENT FONDS DE CONCOURS		
			Non présenté	Non consommé	En attente
496	BEAUPUY	MANDAT POUR LA REALISATION D'UNE SALLE D'ANIMATION ET D'EXPOSITION			10 671 €

Solde à rembourser par la SEMATeG au 31/12/02	37 214,59 €
Bilan des opérations antérieures à 2001 et soldées en 2003	19 820,40 €
Solde	57 034,99 €

Justification du forfait annuel de 76,224,51 € lié aux missions de conseil en matière juridique, technique, financière ou contentieux au bénéfice des communes du Tarn-et-Garonne ne faisant pas l'objet d'une convention avec la SEMATEG et pour les conseils sollicités au cours de l'année 2003

AUTY	Recueil des données préalables relatives au terrain d'emprise d'un projet communal
BEAUMONT DE LOMAGNE	Numérisation plan cadastral
BOULOC	Recueil ensemble des données administratives préalables en vue de la création d'un restaurant
BRASSAC	conseil et assistance pour la consultation relative aux travaux de restauration de l'église
CASTELMAYRAN	Numérisation plan cadastral
CAYRIECH	Conseil et assistance pour la mise en sécurité des piscines des gîtes communaux
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS	Numérisation plan cadastral
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS	conseil et assistance administrative pour la consultation d'enlèvement de boues
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS	conseil et assistance pour la mise en place d'une collecte sélective
COMMUNAUTE DES DEUX RIVES	Numérisation plan cadastral
LAFRANCAISE	Numérisation plan cadastral
LAPENCHE	Recueil ensemble des données techniques préalables en vue de la réalisation d'un bâtiment communal
MOLIERES	Recueil des données techniques et urbaines préalables à la rénovation d'un bâtiment industriel
MOLIERES	Appui technique et administratif en vue de la rénovation d'un hôtel-restaurant
MOLIERES	conseil technique et administratif dans le cadre de la fissuration de l'immeuble Belveze
MONTECH	Numérisation plan cadastral
MONTEILS	Appui technique et administratif pour la finalisation de programmes relatifs à différents bâtiments communaux
NEGREPELISSE	Aide à l'organisation d'une consultation pour la désignation d'un intervenant Sécurité Protection de la Santé
PUYGAILLARD DE QUERCY	Elaboration de dossiers de subventions européennes dans le cadre de l'aménagement du village
REALVILLE	Appui technique et administratif relatif à l'acquisition d'un bâtiment privé
SAINT ETIENNE DE TULMONT	Numérisation plan cadastral

SERIGNAC	Conseil et assistance pour la finalisation des programmes de l'école et de la médiathèque
SICTOM REYNIES	appui administratif pour résiliation de contrat avec un maître d'œuvre sur un bâtiment
SIEEOM LAFRANCAISE	conseil et assistance pour l'acquisition d'un camion-benne
SIEEOM MOYENNE GARONNE	Appui administratif pour la consultation de fournisseurs pour la mise en place d'une collecte sélective
SIEEOM MOYENNE GARONNE	conseil pour le lancement de la consultation de différentes opérations dans le cadre du contrat de rivière
SIEEOM MOYENNE GARONNE	conseil et assistance en vue de l'acquisition d'un camion benne pour la collecte sélective
SIVOM Terrasse et Vallées de l'Aveyron	Numérisation plan cadastral
SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLE DE LA GIMONE	Appui administratif préalable à la mise en place du contrat de rivière de la Gimone
SYNDICAT MIXTE DES TROIS PROVINCES	Numérisation plan cadastral